



CŒUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**N° 2022-06**

**DECISION**  
**Vente d'une interface audio**

La Présidente de la Communauté de Communes Cœur Coteaux du Comminges,

Vu l'article L 2122 – 22 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant au conseil communautaire la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 prise en application de cet article ;

Considérant la proposition d'achat d'une interface audio de la marque Focusrite Scarlett 2i6 1st gen par Madame Dominique LAYE, domiciliée 5 rue du commandant Bru 31 800 SAINT GAUDENS au prix de 125€ ;

**DECIDE**

DE CÉDER l'interface audio précitée pour un montant de 125€.  
DE SIGNER tout document nécessaire à cette vente.

Fait à Saint-Gaudens, le 04 JUL. 2022

La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC

